

Afrique du Sud : Thabo Mbeki contre-attaque après sa démission forcée

@rib News, 23/09/2008 Source AFPL Le président sud-africain Thabo Mbeki, renvoyé par son propre parti sous l'accusation d'avoir influencé la justice contre son rival Jacob Zuma, a contre-attaqué auprès de la Cour constitutionnelle alors que le Parlement devait fixer mardi la date de son départ. La vice-présidente Phumzile Mlambo-Ngcuka, une de ses fidèles, a par ailleurs remis mardi sa propre démission au chef de l'Etat sortant et a annoncé son départ de la Chambre des députés.

M. Mbeki s'est joint lundi soir à l'appel du procureur général contre un jugement qui a précipité sa chute, dans le cadre d'un procès pour corruption contre son rival Jacob Zuma, le chef du Congrès national africain (ANC), le parti au pouvoir depuis la chute de l'apartheid en 1994. Dans les attendus du jugement invalidant le dossier d'accusation contre M. Zuma pour vice de forme, le juge Chris Nicholson avait énoncé le 12 septembre des "interférences politiques" auprès du procureur. Les alliés de M. Zuma, qui avaient chassé le chef de l'Etat de la présidence du parti lors d'un congrès houleux en décembre dernier, se sont engouffrés dans la brèche et l'ANC a retiré ce week-end sa confiance à M. Mbeki, qui a remis dans la foulée sa démission au Parlement. Les attendus du juge Nicholson sont "scandaleux et préjudiciables" et ont entaché sa réputation, en tant que personne privée et chef de l'Etat, fait valoir M. Mbeki dans la plainte déposée auprès de la Cour constitutionnelle. "Il est injuste que je sois jugé et condamné" sur la base de ces attendus, "qui ont conduit mon parti, l'ANC, à me rappeler", a-t-il critiqué. "Je crains que, si cette situation n'est pas rectifiée, je n'endure un préjudice plus élevé encore". La décision du comité directeur de l'ANC, si elle est acceptable du point de vue de la Constitution puisque le président n'est pas élu par le peuple mais par la majorité parlementaire, a été vivement dénoncée en Afrique du Sud. L'ANC détient deux tiers des sièges à la Chambre des députés. Le prix Nobel de la Paix Desmond Tutu, autorité morale du pays, a ainsi exprimé sa "profonde inquiétude devant le fait que la nation (...) soit soumise à la volonté d'un parti politique" sous le jeu de dissensions personnelles. Pendant ce temps, le processus parlementaire suit son cours. Mardi, les députés devaient fixer au 25 septembre la date de transfert du pouvoir entre M. Mbeki et Kgalema Motlanthe, le vice-président de l'ANC choisi la veille par le groupe parlementaire du parti pour prendre les rênes du pays jusqu'aux élections générales du 2e trimestre 2009. La démission de M. Mbeki devrait donc prendre effet jeudi. Le jour même, les députés éliront son successeur qui pratera immédiatement serment, selon la présidente de l'Assemblée nationale Baleka Mbete. Le nouveau chef de l'Etat pourra ensuite former son gouvernement. Le choix de M. Motlanthe témoigne d'une volonté d'amortir la crise. Lors du congrès de l'ANC en décembre, ce stratège politique appâché des deux camps avait élu vice-président du parti. Il avait intégré récemment le gouvernement Mbeki pour assurer le lien entre les deux clans et mené ces derniers mois une campagne de conciliation, visant à rassurer la minorité blanche et les investisseurs étrangers inquiets de la réputation populiste de M. Zuma. Lundi, ce dernier a promis une "transition en douceur" et dans la "stabilité". Le parti a justifié sa décision d'évincer Thabo Mbeki par un besoin d'unification de la formation, profondément divisée depuis que le camp Zuma a emporté sa direction.